



Strassen, le 23 novembre 2021

Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 22 novembre 2021

Présents : André Hoffmann, Michel Knepper, Lynn Spielmann, Paul Marcy, Marie-Paule Hoffmann, Romain Seil, Alex Goergen, Alwin de Prins, Ralf Lentz, Fabienne Leukaert

Assistent : Daniel Dax, Raymond Conzemius

Excusés: Caroline Weber, Heinz Thews

1. Approbation du rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2021

Le rapport de la réunion du Conseil d'administration du 18 octobre 2021 est approuvé.

2. Point Team Lëtzebuerg Beijing 2022

Le Conseil d'administration est informé sur les préparatifs et les phases de qualification en cours pour les 3 athlètes restant sous préparation olympique. En short track, il n'y aura pas de sportif qui cherchera une qualification pour Beijing 2022. En skeleton, les épreuves de qualification sont en cours. Ski de fond : une place de quota. Ski alpin, deux places de quota (h/d).

3. Point situation sport contexte Covid 19

Une nouvelle loi Covid 19 a été votée le 18 octobre 2021 et restera en principe en vigueur jusqu'au 18 décembre 2021, prévoyant e.a. une application généralisée du régime du Covid-Check (3G). Pour le secteur sport, les mesures précédemment en vigueur ont été reconduites dans leur intégralité, y compris le régime du Covid Check, tout en augmentant de manière substantielle les capacités d'accueil de public dans les stades et les halls sportifs. Un concept sanitaire est à soumettre pour les manifestations et événements sportifs pouvant accueillir plus de 2.000 spectateurs. Le COSL sera informé des nouvelles mesures anti-covid que le gouvernement mettra en place dans le cadre de la loi du 18 octobre et des nouveaux textes de loi subséquents.

4. Bilan entrevue COSL/Ministère des sports

Le président fait le bilan de la réunion biannuelle avec le ministre des Sports et les représentants de son cabinet. Les mesures anti-covid et leur impact sur le sport luxembourgeois, ainsi que le bilan Tokyo 2020 et les prévisions en vue des Jeux Olympiques d'hiver Beijing 2022, ainsi que le concept intégré du COSL ont dominé les discussions, de même que la transposition de la convention Macolin du Conseil de l'Europe, et de la déclinaison d'un modèle luxembourgeois multilatéral et en réseau international afférent à la prévention et la répression de manipulations quelconques de compétitions sportives. Quant au concept intégré pour le sport au Luxembourg, le COSL regrette que le ministère des sports n'entende pas désigner de représentant du ministère afin contribuer à l'élaboration d'une nouvelle version du concept intégré.



Concernant le concept intégré, le Conseil d'administration demande au directeur technique adjoint de présenter pour une prochaine séance du Conseil d'administration :

- une description du processus de gestion possible de la démarche devant mener à une nouvelle ou une version amendée du concept intégré,
- un argumentaire pour y faire associer le cas échéant un consultant externe, sans préjudice pour ce dernier de pouvoir démontrer des qualités et des compétences holistiques eu égard au système et au mouvement sportif luxembourgeois, ainsi que des connaissances linguistiques indispensables pour ce projet d'envergure, tout en étant indépendant par rapport à d'autres parties prenantes du mouvement sportif.

La rédaction de la nouvelle mouture ne doit mettre en cause la légitimité du COSL en tant que maître d'œuvre du concept intégré, que ce dernier doit continuer à pouvoir revendiquer.

5. Adaptation de critères spécifiques du sport d'élite

Le Conseil d'administration valide les nouveaux critères qualitatifs et quantitatifs en « triathlon – h/d » et en « natation (h/d) » pour l'appartenance au cadre Elite.

6. Recrutement

Le Conseil d'administration est informé du recrutement de Monsieur Ralf Lentz pour rejoindre l'équipe professionnelle du COSL. Monsieur Ralf Lentz, actuellement membre du conseil d'administration, reprendra le poste de Secrétaire général du COSL avec effet au 1er février 2022. Il succédera en cette qualité, après une phase de transition commune, à Monsieur Daniel Dax, Secrétaire général du COSL depuis le 1er mai 2014, qui a choisi de faire valoir ses droits à la retraite.

Le Conseil d'administration est informé du recrutement de Monsieur Laurent Carnol en tant que directeur technique adjoint, placé à ce titre sous la direction du directeur technique du COSL, et rapportant au secrétaire général.

Le Conseil d'administration est informé du départ de Monsieur Sven Klein, ayant choisi de réorienter sa carrière professionnelle.

7. Composition du Bureau Promotionnel

Le Conseil d'administration valide la proposition de nomination de deux membres complémentaires au Bureau promotionnel, à savoir Carole Kieffer et Max Kripler. Une nouvelle candidature sera analysée par le président du bureau sous peu.

8. Rapport sur les réunions du bureau exécutif, des bureaux particuliers, des commissions et groupes de travail et autres rapports

p.m.

9. Divers



Le Conseil d'administration discute et valide l'avis du COSL concernant le projet de budget sport pour l'année 2022.

Le Conseil d'administration approuve la désignation des représentants du COSL dans les commissions des programmes instaurés dans le cadre du règlement grand-ducal du 20 mai 2021 relatif à la détermination et à l'organisation des formations des cadres techniques et administratifs pour les différentes formes d'activités sportives.

Daniel Dax